



FSU Guadeloupe

BP 46
97152 Pointe-à-Pitre CEDEX
FSU971@FSU.fr
0690 333 662

Les Abymes, le 23 mars 2020

à
Monsieur le Recteur
de l'Académie de la Guadeloupe

Objet : Comité Technique Académique, lignes directrices de gestion, cartes scolaires

Monsieur le Recteur,

En violation de l'article 42 du décret 2011-184, paragraphes 1,2 et 3, vous avez décidé de tenir dans la même après-midi **deux comités techniques** en audio-conférence.

Vous avez donc fait le choix d'enterrer le paritarisme et d'acter les moyens de la rentrée 2020 dans l'illégalité, et **en l'absence de la FSU qui a refusé de participer à cette mascarade !** Comble du mépris, votre secrétaire général a cru bon d'envoyer à 13h22 l'un des documents pour le Comité Technique prévu à 14h30.

Notre organisation syndicale persiste à considérer ces deux CTA invalides, donc inexistantes, au vu de la réglementation en vigueur.

Vous avez décidé de publier dans la foulée la circulaire sur le mouvement intra-académique, sans que les conseils d'administration des EPLE ne se soient tenus, donc sans connaître les mesures de carte scolaire.

Monsieur le Recteur, vous prétendez donc ouvrir un mouvement dans lequel les collègues à affecter en plus grande priorité – ceux qui sont en mesure de carte scolaire, et à qui l'administration doit un poste – ne savent pas qu'ils doivent participer au mouvement, car ils n'ont pas reçu de mesure de carte scolaire. Mesure de carte scolaire qui ne peut pas être prononcée faute de tenue des Conseils d'Administration.

Monsieur le Recteur, notre organisation syndicale vous demande de revenir à la seule chose qui nous permet de fonctionner collectivement : le droit !

C'est pourquoi nous vous demandons d'annuler les deux CTA tenus illégalement cette après-midi et nous avons d'ores et déjà saisis nos services juridiques nationaux pour organiser les recours réglementaires.

Nous vous demandons d'annuler la publication des circulaires mouvements et de reporter le mouvement quand il pourra se dérouler dans des conditions permettant à tous de connaître leurs droits et surtout de les faire respecter, faute de quoi, nous engagerons tous les recours juridiques nécessaires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Monsieur le Recteur de l'académie de Guadeloupe, nous vous prions de croire à notre profond attachement au service public d'Éducation.

Pour la FSU Guadeloupe
Eddy SEGUR
Secrétaire Général



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE